

INTRODUCTION

Montpellier a un talent fou mais elle ne sait plus le partager. Ou plutôt, ce talent, cet espoir est réservé à quelques uns. Montpellier ne partage plus, Montpellier se referme. Le rêve d'une Californie française caressé par Georges Frêche a pris du plomb dans l'aile. La course effrénée à la croissance métropolitaine laisse de plus en plus de Montpelliérains sur le côté. Derrière l'eldorado des cadres attirés par les grandes entreprises, derrière les immeubles de luxe des nouveaux quartiers, de plus en plus de quartiers décrochent.

Depuis des décennies, les élus ont été obnubilés par la croissance démographique de la ville et les nouvelles constructions. Malheureusement, l'emploi ne suit pas : la ville présente aujourd'hui un taux de chômage de 11%, qui sera certainement bien plus élevé encore suite aux conséquences du confinement. Plus d'un quart de la population vit sous le seuil de pauvreté, et même plus de la moitié dans certains quartiers. Les jeunes, notamment, sont particulièrement touchés. Parallèlement,

les dégâts environnementaux causés par la bétonisation massive sont désormais visibles de tous : la ville est de plus en plus fréquemment en proie aux inondations et aux canicules, et ses circuits alimentaires sont menacés par la disparition de sa ceinture agricole. Le temps est donc tout simplement venu de prendre conscience que ce modèle de développement urbain a fait son temps.

C'est pour rendre cette chance dont lui-même a bénéficié que Mohed Altrad s'engage à son tour dans l'arène politique, face aux héritiers de ce système qui gouverne la ville depuis plus de quarante ans. Garantir à tous les Montpelliérains le droit de travailler et vivre dignement dans un environnement préservé : là est la raison d'être de notre liste, qui rompt avec les vieilles logiques partisanes tirées par des intérêts qui dépassent notre ville. Nous partageons un même sentiment d'urgence démocratique, économique, sociale et écologique.

Pour nous, le développement économique de Montpellier nécessite avant tout de diversifier l'économie locale. Notre priorité est de favoriser la création d'entreprises, notamment dans l'économie sociale et solidaire. Mais aussi de repenser un tissu économique par et pour les habitants de Montpellier, notamment dans les quartiers populaires. C'est là tout l'enjeu de notre proposition de relance économique.

Pour nous, être habitant de Montpellier, c'est également avoir le droit d'accéder à un logement décent. Alors que le parc de logements, véritable passoire énergétique, est laissé dans un état de vétusté critique, nous nous engageons à prioriser la rénovation des logements existants au lieu de favoriser les nouvelles constructions.

Pour nous, être habitant de Montpellier, c'est aussi pouvoir accéder facilement à la nature, ne plus être prisonnier d'un océan de béton, que ce soit en ville, dans laquelle la faune et la flore doivent reprendre leurs droits, ou dans la campagne proche, avec laquelle les liens seront restaurés. Nous proposons donc des mesures concrètes pour une ville verte, conviviale et apaisée.

Pour nous enfin, être citoyen ne se résume pas à glisser un bulletin de vote tous les six ans pour donner les pleins pouvoirs à un baron local. Alors qu'à Montpellier, les décisions sont de plus en plus souvent prises par une petite élite aux pratiques opaques, nous sommes au contraire convaincus qu'être citoyen consiste à participer pleinement et

constamment à la prise de décision. Nous nous engageons à créer ce cadre de transparence qui permettra à toutes et à tous de faire entendre sa voix. Et la pluralité même de notre liste constitue le gage que le pouvoir ne sera plus concentré : pour nous la politique, c'est l'affaire de tous.

Rompre avec l'ancien système et permettre à l'ensemble des Montpelliérains de participer à la reconstruction d'une ville apaisée, démocratique, prospère, conviviale, juste, solidaire, écologique : voilà tout le sens de notre engagement collectif !



1/ NOTRE PLAN DE RELANCE POUR MONTPELLIER :

1,135 MILLIARD D'EUROS

Le plan d'urgence repose sur trois piliers :

- un plan de relance économique et écologique pour sauver l'emploi
- un bouclier sanitaire pour protéger chaque Montpelliérain
- un soutien municipal d'urgence pour les plus fragiles

A/ UN FONDS PUBLIC D'INVESTISSEMENT D'1 MILLIARD D'EUROS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans le contexte actuel, nous allons soutenir et même développer l'emploi en luttant contre les faillites d'entreprises. Les entreprises de notre ville sont nombreuses à avoir pu bénéficier d'un Prêt garanti par l'État. Mais il ne faut pas qu'elles meurent écrasées par le poids des dettes. Elles ont besoin d'un soutien de longue durée : je vais le leur accorder via le fonds d'investissement.

Il sera notre arme anti-chômage, anti-misère, anti-pauvreté ainsi que notre outil pensé pour construire notre avenir.

Il s'agit de préserver les emplois qui peuvent l'être et d'en créer de nouveaux, en propulsant Montpellier à l'avant-garde de la transition écologique. C'est uniquement en activant ces deux leviers qu'une sortie par le haut est envisageable pour notre ville.



1/ MESURES D'URGENCE DÈS LE 29 JUIN

- **Accompagner les entreprises et les commerces (mesures d'urgence pour les situations critiques) :**

- prise en charge des loyers
- exonération des droits de terrasses et des redevances des marchés de plein air
- agrandissement des terrasses pour soutenir nos restaurateurs et cafetiers

- **S'appuyer sur la commande publique : réduction des délais de paiement afin de soutenir le besoin en trésorerie des entreprises**

2/ FONDS PUBLIC DE RELANCE ÉCONOMIQUE

Le fonds d'investissement s'appuiera sur une structure publique dotée d'un milliard d'euros. Il mobilisera les outils et les modalités suivants pour aider les entreprises montpelliéraines, avec comme critère central la défense de l'emploi. Cet outil financier viendra évidemment compléter les avances remboursables et les garanties bancaires proposées par les dispositifs nationaux et régionaux.

Une SEM (Société d'Economie Mixte) est l'outil le plus adapté, car elle permet d'abord d'intervenir selon de nombreuses modalités pour soutenir les entreprises, ensuite de mélanger des capitaux publics et privés, et enfin d'avoir un modèle économique pérenne pour que l'opération soit neutre pour les contribuables, budgétairement parlant.

CRITÈRES : ces aides seront affectées sur la base d'engagements clairs

1. emploi (création ou sauvegarde)
2. contrôle sur la gestion de l'entreprise
3. charte éthique : maîtrise et justesse des rémunérations (dirigeants et salariés), respect des critères environnementaux (engagement de travailler avec des prestataires locaux notamment)

MODALITÉS D'INTERVENTION

Investissements en fonds propres dans le capital des entreprises de Montpellier, sous certaines conditions, avec l'objectif de les aider à passer la crise et de bloquer la hausse du chômage. Un comité d'investissement indépendant sera mis en place.

Prêts garantis aux entreprises montpelliéraines lorsque cette option sera préférable.

Acquisition foncière : prise en charge des loyers et rachats des murs commerciaux pour les commerces et artisans en difficulté ; investissement dans l'immobilier d'entreprises ; mise à disposition de locaux commerciaux pour faciliter l'implantation de commerces locaux dans l'ensemble des quartiers et villes de la métropole.



PRIORITÉS : LE DÉPLOIEMENT DES 7 FILIERES D'AVENIR

- **agronomie** : soutenir massivement les centres de recherche et les activités induites et garantir notre souveraineté alimentaire en organisant nos approvisionnements locaux
- **viticulture** : valoriser notre rang de capitale régionale de la viticulture autant en matière de recherche que d'œnotourisme
- **santé** : soutenir les centres de recherche, l'excellence médicale et les innovations pour accompagner la révolution technologique médicale
- **silver économie** : encourager l'adaptation de l'économie au vieillissement de la population
- **tourisme** : offrir une large gamme de services de qualités et durable aux touristes, congressistes et autres visitants
- **numérique** : soutenir les start-up French Tech et la low-tech en permettant leur maintien et leur développement sur notre territoire
- **environnement et transition énergétique** : application locale de notre potentiel unique en matière de recherche environnementale et appui aux secteurs des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique et de l'économie circulaire

3/ AUTRES MESURES DE SOUTIEN À NOTRE ÉCONOMIE LOCALE

Ces mesures d'urgence viennent renforcer celles qui étaient déjà prévues dans notre programme initial sur l'économie :

- **Création d'une agence de développement économique de la métropole** : ce nouvel outil au service d'un développement économique résilient réunira des représentants de l'État, de la Région, du Département, des Chambres consulaires, de l'Université, et des acteurs économiques majeurs dont des organismes financiers. Cette agence aura pour principale mission le développement de filières d'avenir et aura comme bras armé le fonds public de relance. Elle aura pour fonction d'être la plateforme unique de financements de projets et d'accompagner le passage des projets de recherche vers l'industrialisation et la commercialisation.
- **Mener la bataille de l'emploi pour tous** : Montpellier se portera candidate au dispositif EBE « Zéro chômeur de longue durée » fondé sur la création d'emplois à durée indéterminée destiné à tout chômeur de longue durée, en développant des activités dites utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire. Cette disposition sera expérimentée dans un quartier à haut taux de chômage. Nous soutiendrons également les structures d'insertion par l'activité économique. Pour cela, nous inclurons des clauses sociales dans les marchés publics en favorisant les groupements d'artisans qui pratiquent l'insertion professionnelle. Notre métropole répondra également aux besoins urgents et ciblés de formation professionnelle pour des entreprises souhaitant s'installer sur notre territoire en concertation avec les acteurs de la formation professionnelle.



- **Protéger nos commerces locaux** : nous mettrons en place un moratoire de 10 ans pour empêcher toute création de nouvelles zones commerciales dans la métropole. Nous soutiendrons les commerces du centre-ville touchés par la crise via différents outils : fonds public d'urgence, embellissement de l'espace public et amélioration de la sécurité, offre de stationnement facilitée à court terme (pour ensuite travailler à moyen terme à un accès limité de la voiture au centre-ville). Des mesures transitoires seront mises en place (remboursement du ticket de tramway et heures de parking offertes en cas d'achats chez les commerçants du centre). Les problématiques du pont de Sète et de l'accès au parking Comédie seront traitées. Nous favorisons également les commerces de quartiers par le développement des locaux commerciaux dans les quartiers "dortoirs", en garantissant la diversité commerciale et en favorisant les activités portées par des habitants des quartiers. Nous créerons pour nos commerces locaux une application pour favoriser leur identification par les Montpelliérains.

- **soutenir l'implantation des TPE et PME** : un inventaire des espaces fonciers disponibles et à préserver pour l'activité économique et l'accueil d'entreprises, sera inclus dans le PLUi. Une demande sera faite à l'État pour la création d'une « zone franche stratégique » destinée à rendre Montpellier et la Métropole plus dynamique pour l'implantation d'entreprises génératrice d'emplois.

- **Notre projet pour le quartier Cambacérès** : zéro habitation dans cette zone très polluée. Nous réserverons cette zone mixte au développement économique et aux loisirs. Nous étudierons le développement des projets suivants : le nouveau MIN (Marché d'Intérêt National), un centre de la vigne et du vin destiné à la fois aux professionnels et à la clientèle touristique, un parc ludique à thème pour y faire découvrir le patrimoine montpelliérain : agronomie, santé, numérique, etc.

B/UN BOUCLIER SANITAIRE : 100 MILLIONS D'EUROS SUR DEUX ANS POUR L'HÔPITAL PUBLIC, LES MAISONS DE SANTÉ DANS LES QUARTIERS ET LES EHPAD

La crise du Covid-19 a montré, s'il en était encore besoin, l'absolue nécessité d'investir davantage dans nos infrastructures de santé - notamment dans l'hôpital - mais aussi dans la santé de proximité et la prévention.

- **Investissement dans la modernisation du Centre hospitalier universitaire, dès les deux premières années de mandat** : le maire présidera le Conseil d'administration du CHU de façon forte et assumée. Il s'investira sur le sujet de façon à donner l'impulsion politique nécessaire au succès des investissements et à leur mise en œuvre en temps et en heure.

- **Ouverture de maisons de santé dans les quartiers** : nous faciliterons l'accès aux soins dans tous les quartiers, grâce à une aide à l'installation de jeunes praticiens et à la création de centres de santé directement gérés par la métropole. Nous développerons également des dispositifs de prévention mobiles, notamment des unités mobiles de soins, pour aller à la rencontre des habitants et miser sur la prévention.

- Soutien aux **EHPAD**.



C/ UN SOUTIEN MUNICIPAL D'URGENCE : 1 000 EUROS TOUT DE SUITE POUR LES FAMILLES MONTPELLIÉRAINES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA CRISE

La première des urgences, c'est en effet de lutter contre la pauvreté. Notre ville comptait déjà 26% des habitants sous le seuil de pauvreté avant la crise. La lutte contre la pauvreté sera la priorité de ce début de mandat.

• **Apporter une aide d'urgence aux Montpelliérains** : 1000 euros tout de suite pour les familles les plus touchées par la crise (période comprise entre mars et juin).

- Le lien entre la perte de revenus et la crise du Covid doit bien sûr être démontré : le bénéficiaire devra expliquer la baisse de revenu sur justificatif (licenciement, fin de mission d'intérim, réduction d'activité pour les travailleurs indépendants, non renouvellement de contrat suite à fermeture). Les démissions et abandons de poste ne sont pas retenus.

- Le foyer fiscal doit résider à Montpellier depuis 2 années consécutives, 2018 et 2019 (justification par la taxe habitation ou l'avis d'imposition).

- Sont concernés ceux dont le revenu du foyer fiscal lors de la crise a baissé d'au moins 30 % et dont le revenu résiduel serait sous le seuil de pauvreté.

- La période prise en compte pour la perte de revenus va de mars à septembre 2020.

- L'aide pourrait être reconductible.

- La gestion de la mesure sera prise en charge par le CCAS.

• **Appui au secteur associatif et culturel** : les associations sont des éléments indispensables à notre vie sociale, et elles le seront encore davantage à l'avenir. Elles aussi ont été touchées par le confinement : il faut les soutenir, et vite. Nous soutiendrons donc **les associations** identifiées comme ayant un rôle social et sociétal majeur : **10 millions d'euros seront mobilisés.**

Le financement de ces 35 millions d'euros sera possible grâce à des propositions budgétaires et à la réalisation d'économies : limitation de dépenses superflues sur la communication et baisse de 10% sur les charges à caractère général.



2/ AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES MONTPELLIÉRAINS : DU BIEN-VIVRE POUR TOUS

Le confinement a mis en exergue les inégalités sociales qui persistent à Montpellier. Quand certains avaient la chance de profiter d'un extérieur, d'autres devaient partager un espace restreint et suivaient difficilement l'enseignement à distance. Cette crise doit nous rappeler à notre devoir : du bien-vivre pour tous les Montpelliérains. L'étalement urbain sera ralenti pour investir dans la densification et la rénovation des logements pour permettre un accès à un logement salubre et digne. De plus, l'urbanisme de notre ville a été marqué par un demi-siècle de développement du tout-voiture et doit être radicalement réinventé. Enfin, les mobilités seront bouleversées pour laisser la place à une ville plus conviviale et plus naturelle.

A/ UNE VILLE VERTE ET CONVIVIALE

1/ POUR UN AUTRE URBANISME

- **Densifier pour lutter contre l'étalement urbain et la spéculation foncière** : il s'agira de rendre cette densification acceptable. Cela passera d'abord par un urbanisme nouveau et un principe de rééquilibrage entre bétonisation et végétalisation (objectif 50 %-50 %) pour les bâtiments publics construits ou rénovés, le mobilier public urbain et la voirie. Nous engagerons un plan de débitumation pour regagner des surfaces perméables en ville. Enfin, nous co-construirons des projets alternatifs de type habitat participatif, en concertation avec les comités de quartiers et les collectifs de riverains afin que les nouveaux projets et les modes d'habitat puissent répondre aux attentes des habitants tout en densifiant Montpellier.

- **Re-cycler la ville** : nous ne laisserons pas les promoteurs sans travail car nous devons renouveler le parc bâti et le restaurer. À Montpellier, 87% des logements existants ont été construits après-guerre, et la moitié avant la première réglementation thermique (RT). Si tous les logements existants devenaient BBC, cela équivaldrait à planter 29 millions d'arbres. Rénover le bâti ancien est un enjeu énergétique pour lequel chaque habitant et chaque propriétaire doivent œuvrer. Pour y contribuer, nous communiquerons davantage sur les aides à la rénovation thermique et soutiendrons les initiatives tout en continuant les grands projets de centre ville (Grand Cœur, AVAP Sud-Gare...).



• **Revaloriser nos quartier à travers un urbanisme collectif et convivial** : nous voulons créer un projet citoyen par quartier pour nous approprier l'espace public et prôner le vivre-ensemble. Nous voulons une ville qui favorise les pratiques artistiques et culturelles amateurs, le travail des artistes, les projets collectifs portés par les habitants et les associations. Nous multiplierons les installations pour la pratiques des sports de rue. Nous soutiendrons les commerces de proximité, les équipements sportifs de rue et les marchés paysans en fin de journée. Nous embellirons nos quartiers en créant des réserves d'eau de pluie, des espaces fleuris, des jardins potagers, des espaces « fraîcheur » qui s'intègrent au plan anti-canicule.

• **Mettre en œuvre un grand plan de végétalisation de la ville intégré dans le PLU** : la végétalisation de la ville joue un rôle crucial pour la rendre plus vivable, particulièrement en périodes de fortes chaleurs. Des zones ombragées végétalisées seront installées dans le plus d'espaces publics possible, en commençant par les zones critiques que sont les îlots de chaleur urbains (ICU). Nous planterons des arbres à fort ombrage sur les places publiques et multiplierons les tonnelles et pergolas dans les parcs et autour des bancs publics. Des haies d'arbres (notamment fruitiers comestibles) seront nos alliées pour rendre notre ville plus résiliente face au réchauffement climatique.

• **Végétaliser, désimperméabiliser et repenser les cours d'école** : cela permettra de lutter contre la surchauffe urbaine, de protéger nos enfants lors des fortes chaleurs, de leur donner une expérience de nature au quotidien, et de faire de la pluie une alliée plutôt qu'une ennemie. Les cours ombragées permettront aux enfants de sortir même en période de forte chaleur grâce aux îlots de fraîcheur créés par la végétalisation. Les jardins pédagogiques ramèneront la nature dans leur quotidien et serviront d'appui pour l'éducation à l'environnement et à l'alimentation. La transformation des cours d'école sera également l'occasion de repenser l'espace pour sortir des schémas stéréotypés et favoriser l'inclusion : filles et garçons, petits et grands, calmes et énergiques, chacun doit pouvoir évoluer dans l'espace récréatif.

• **Repenser l'espace public comme un espace d'échange, de loisir et de santé** : l'urbanisme par ZAC ne traite que des "bouts" de ville et Montpellier est un système d'avenues (grosses routes radiales), d'allées et d'esplanades déconnectées entre elles. Nous devons nous concentrer à présent sur les zones d'entre-deux, les connexions, le viaire et l'espace public diffus.

• **Inclure la perspective de genre dans l'organisation de l'espace public** : nous souhaitons organiser l'espace public de façon plus inclusive et plus sécurisante pour les femmes. Nous commencerons par lancer un audit fondé sur leur expérience de la ville, afin de définir les aménagements nécessaires. Nous avons aussi l'ambition de redonner de la place à la parentalité dans l'espace public.

• **Multiplier les fontaines d'eau potable dans la ville** : au-delà de l'amélioration de la qualité de vie des promeneurs, le déploiement de ces équipements répondra à un objectif écologique, en contribuant à la réduction des déchets plastiques issus de l'achat des bouteilles d'eau.

• **Redessiner le paysage sonore de Montpellier** : le bruit en ville est un problème de santé publique que les politiques négligent. Ils ne s'agit pas de fournir des cartes du bruit pour savoir où et quand se concentrent les nuisances sonores les plus importantes, mais bien d'agir pour diminuer ces nuisances qui impactent la qualité de vie de toute la population, et de valoriser le paysage sonore urbain.



2/ MONTPELLIER LA VÉGÉTALE

L'adaptation de notre ville aux impacts du changement climatique doit se faire en agissant sur tous les fronts possibles pour construire ensemble notre résilience. Une ville résiliente, c'est une ville où l'eau, le végétal, la nature reprennent une place centrale au quotidien.

• **Mettre en place un moratoire de 10 ans sur l'ensemble des ZAC, réviser le PLUi et repenser le modèle agricole** : l'urbanisme tel qu'il est pratiqué aujourd'hui laisse libre cours à l'étalement urbain et à la construction de logements non seulement de mauvaise qualité, mais également inadaptés aux besoins exprimés des habitants. Nous lancerons un moratoire sur les ZAC en cours, afin de stopper l'urbanisation des promoteurs et relancer la concertation locale sur le devenir de ces ZAC. Le projet Ode à la mer sera par exemple arrêté et l'activité agricole relancée sur les terres en friche. Le projet de Cambacérès sera quant à lui poursuivi, mais repensé pour y maintenir des lieux permettant le développement des entreprises montpelliéraines. Le MIN pourrait y être déplacé, ce qui libérerait de l'espace en ville pour y construire de nouveaux logements. Nous souhaitons enfin arrêter la ZAC de Malbosc 2 pour y créer un écopôle. Il sera nécessaire de passer par la révision du PLUi, afin de transformer des zones ciblées en zones de protection. Il s'agit de privilégier, pour la construction, les zones déjà urbanisées afin de conserver au maximum les terres agricoles de qualité pour l'agriculture, et de développer les espaces propices aux mobilités douces.

• **Sanctuarisation des sols et préservation des espaces naturels** : nous voulons un changement radical dans le rapport qu'entretiennent la ville et ses habitants avec leur environnement. L'urbanisation trop rapide de ces dernières décennies a entraîné une ville difficile à relier, très étalée et sans grand poumon végétal. De plus, nous devons prendre en compte un climat de plus en plus chaud (canicule 2019). Nous devons limiter les îlots de chaleur accentués par l'artificialisation des sols, et diminuer le ruissellement des eaux de pluies sur des chaussées imperméabilisées ainsi que ses conséquences sur les inondations lors d'épisodes cévenols. Nous voulons protéger la biodiversité en conservant la majorité des milieux naturels existants.

• **Embarquer la recherche montpelliéraine** : l'université de Montpellier est la première au monde sur les questions d'écologie. C'est une ressource incroyable dont peu de villes disposent. Nous solliciterons les établissements d'enseignement et de recherche agricoles, Sup Agro, les associations compétentes et le CAUE pour la gestion, l'innovation et le conseil, afin de développer notre patrimoine vert et mettre en œuvre des initiatives environnementales urbaines novatrices.

• **Redonner de l'ambition à la trame verte de Montpellier** : face aux crises écologiques et climatiques, nous voulons végétaliser la ville massivement, intelligemment et de manière participative, en redonnant de l'ambition au projet de trame verte, visant à la création et à la protection d'habitats naturels sans discontinuités.

• **Protéger et restaurer les bords du Lez en assurant végétation et accès piéton continu** : nous protégerons les bords du Lez contre toute nouvelle destruction des zones boisées et nous revégétaliserons les zones bétonnées (Hôtel de Région et aval) pour recréer de l'ombrage et des habitats naturels. Nous assurerons un accès public piéton continu depuis le domaine de Méric jusqu'au Marché du Lez.



- **Faire de la ligne 5 de tramway un axe vert** : parce que le tracé de la ligne 5 relie les principaux parcs de Montpellier et de sa métropole, nous souhaitons saisir cette opportunité pour en faire un corridor vert. Nous transformerons ainsi cet axe de transport en véritable projet écologique ambitieux, propice aux mobilités douces.

- **Préserver et valoriser un poumon vert à Thomassy – Plan des 4 Seigneurs au Nord de Montpellier** : la sanctuarisation de zones naturelles de taille conséquente, dans et autour de la ville, est une condition nécessaire au maintien de la biodiversité et permet aux habitants d'avoir des espaces pour se promener et garder un lien avec la nature. Nous proposons de sanctuariser ce poumon vert de la ville afin de confirmer sur le long terme la vocation naturelle et agricole de cet espace.

- **Réhabiliter le fleuve de la Mosson** : les espaces autour de la Mosson seront restaurés et réouverts pour y permettre l'installation d'une vaste plaine de loisir.

Veiller à un meilleur entretien des espaces verts : une attention particulière sera donnée à l'entretien de nos espaces verts pour rendre notre ville plus belle. Cet entretien se fera cependant en respectant la nature (tontes différenciées, espaces sauvages...) pour y permettre un retour de la biodiversité.

- **Lutter contre l'installation et la prolifération du moustique-tigre en partenariat avec l'entente interdépartementale de démoustication** : le moustique-tigre est déjà bien implanté dans notre région. On connaît les risques sanitaires que ce moustique fait courir à la population en tant que vecteur potentiel de maladies graves comme le chikungunya, la dengue ou le zika. Cela représente donc aujourd'hui un réel enjeu de santé publique pour la population, sans compter l'impact négatif de cette nuisance sur le tourisme de notre région et sur la qualité de vie de ses habitants.

3/ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- **Une collectivité exemplaire qui consomme moins mais consomme vert** : pour cela, nous équiperons le plus de bâtiments publics possible avec des panneaux photovoltaïques qui permettront d'alimenter la ville. Afin de satisfaire tous nos besoins en énergie, nous compléterons nos ressources propres par de l'achat auprès d'un producteur local. Nous lancerons un plan de baisse de la consommation (de l'éclairage public notamment) et des travaux d'isolation dans 40% des locaux. Nous interdirons les écrans lumineux publicitaires. Nous renforcerons les critères environnementaux dans les marchés publics pour exiger des fournisseurs l'utilisation de matériaux, produits d'entretien, peintures, isolants et autres, labellisés « écomatériaux ». Nous exigerons que chaque service présente des propositions d'économie d'énergies et de nouvelles technologies, et rende compte des effets de celles mises en place. Nous augmenterons la flotte de véhicules et vélos électriques pour les services de nos collectivités tout en travaillant avec les agents pour inciter aux modes de déplacements doux. Nous mettrons en place un Conseiller en Énergie Partagée (CEP) pour aider toutes les collectivités de la métropole à réduire leur consommation.



• **Un Plan toiture pour redessiner la ville et produire localement** : à Montpellier, des milliers de mètres carrés de toitures sont inutilisés et pourraient être valorisés. Nous souhaitons en valoriser 25% (qui représentent une surface cumulée d'environ 70 ha) d'ici la fin du mandat pour y installer des fermes solaires, des espaces de convivialité ou des espaces verts. Cela permettra d'une part de combattre les îlots de chaleur urbains tout en offrant aux Montpelliérains des opportunités de revenus ou de confort supplémentaires.

• **Embarquer et mobiliser notre territoire sur le défi de la transition énergétique** : nous lancerons, notamment à travers les chambres consulaires, un vaste plan de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises pour que celles-ci réduisent leurs consommations et leurs factures. Nous encadrerons le chauffage des terrasses l'hiver et soutiendrons les initiatives collectives d'habitants mobilisés pour plus de sobriété.

• **Produire localement** : nous recenserons les sites propices sur les autres filières de production d'énergie (solaire thermique, réseaux de chaleur, méthanisation) et doterons l'ALEC de moyens supplémentaires. Nous aiderons tous les acteurs du territoire à identifier facilement leur potentiel solaire et nous les accompagnerons dans la recherche de solutions de financement. Nous développerons un opérateur local de tiers-investissement et intégrerons à chaque nouveau projet de construction un volet autonomisation et production d'énergies renouvelables. Nous favoriserons l'autoconsommation, notamment collective.

• **Des coachs "énergies" dans les quartiers** : un accompagnement personnalisé et une offre donnant-donnant seront proposés pour réduire la consommation et la facture énergétiques des foyers montpelliérains de 20 à 30%.

• **Mettre la technologie au service de la ville** : nous permettrons la connexion en temps réel, par un logiciel unique, des services de la Ville aux services d'urgences, pompiers, police municipale et d'État, vidéoprotection, sécurité civile, urgences médicales. Nous favoriserons l'interconnexion pour une meilleure réactivité des services (éclairage public, vidéoprotection, feux tricolores, stationnement intelligent) et nous mettrons en place des capteurs de places de stationnement libres, de travaux, de trafic, de vélos disponibles à proximité, associés à une application smartphone. Nous modulerons l'éclairage public et la signalisation lumineuse au sol. Nous libérerons les données publiques pour permettre leur utilisation et favoriser l'émergence de solutions innovantes permettant la réduction et l'optimisation de nos ressources.



4/ UNE MOBILITÉ RÉINVENTÉE

À l'heure du dérèglement climatique et alors que les Montpelliérains perdent plus de 30 mn par jour dans les embouteillages, il est de notre responsabilité de développer des alternatives efficaces à la voiture individuelle. Les transports routiers pèsent trop lourd dans le budget de la collectivité et des Montpelliérains : nous agissons simultanément sur quatre leviers indissociables qui nous permettront de réduire la part modale de la voiture individuelle de 50 % à moins de 25 % sur un mandat.

UN RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN COMPLET, EFFICACE POUR TOUS, POUR ACCOMPAGNER LA SORTIE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

- **Améliorer l'efficacité des réseaux de bus et de tramway** : nous améliorerons le maillage et nous augmenterons les amplitudes horaires des lignes de tramway et de bus pour accroître l'offre de services aux usagers. Avec un arrêt de transport en commun garanti à moins de 8 mn à pied, l'automobiliste pourra se passer de sa voiture.
- **Développer le réseau de transports en commun en site propre** : après 5 années de retard, de nombreux aménagements seront terminés (prolongement de la ligne 1 du tramway jusqu'à la nouvelle gare SNCF Sud de France, première phase de la construction de la ligne 5 du tramway, extension de la ligne 5 par tram ou bus à haut niveau de service). La ligne 3 sera poursuivie jusqu'à la mer, en partenariat avec l'Agglo du Pays de l'Or, afin de permettre aux Montpelliérains de rejoindre les plages autrement qu'à pied et de faciliter l'accès aux logements vacants loués l'hiver à Carnon pour les étudiants. Pour sortir du tout-tramway (coûts, délais de mise en service...), nous engagerons des études et des concertations avant toute extension du réseau de mobilité. La multiplication de lignes de bus à hydrogène en site propre et à haut service de rendement (BHNS) représente une option plus souple, moins onéreuse, et répondant aux besoins urgents.
- **Améliorer la desserte de l'aéroport** : la zone aéroportuaire, en forte extension d'activité, sera reliée à une intermodalité de transports en partenariat avec l'Agglo du Pays de l'Or, la Région, le Département et l'État. Le meilleur choix sera étudié (navette pour rejoindre la plus proche station de la ligne 3 du tramway ou extension par une bretelle de la « ligne 3 aéroport » ou bus à haut niveau de service, circulant en site propre, via une vraie station intermodale au niveau de la station de tramway "Place de l'Europe"). La collaboration avec l'aéroport sera conditionnée à une politique de dessertes, afin d'accompagner la politique touristique à l'aune de la transition écologique : il n'y aura pas de ligne d'avion quand une alternative raisonnable en train existe. Il s'agit là d'introduire une gestion équilibrée et durable des lignes aériennes.
- **Soutenir le train en centre ville** : nous engagerons des négociations avec la SNCF pour garantir des TGV en centre-ville (Gare St Roch)
- **Mettre en place une tarification solidaire** : c'est la seule mesure à avoir un réel impact tant en matière de fréquentation que de réduction des inégalités sociales.



- **Mettre en place un plan pour permettre à tous de se déplacer en sécurité** : avec les associations d'usagers, les riverains, les maires de la Métropole, les chambres consulaires et les autres partenaires, nous permettrons à tous de se déplacer en sécurité. Concernant la mobilité des femmes notamment, nous mettrons en place des campagnes de sensibilisation, des arrêts à la demande pour les bus roulant aux heures tardives ainsi qu'un aménagement des stations.

UN PLAN PIÉTONS ET VÉLOS AMBITIEUX POUR UNE VILLE APAISÉE

- **Mise en place d'un réel réseau cyclable** : amélioration et sécurisation du réseau existant, lancement de grands travaux, avec notamment 300 km de pistes pour un réseau cyclable à haut niveau de services, dont un Réseau Express Vélo de 150 km de pistes de 4 m de large.

- **Un plan de lutte contre le vol de vélos.**

- **Une ville apaisée pour tous** : mise en place d'un code de la rue, sécurisation des cheminements piétons, étude de faisabilité sur l'extension de la ZFE articulée à un péage urbain. La possibilité d'accueillir des passagers avec vélos et trottinettes au sein de certaines rames de tramway sera étudiée.

- **Un accompagnement à la (re)mise en selle** : initiation, accompagnement au recours au vélo avec la multiplication des ateliers de formation et de réparation vélo. Une Maison du vélo et des mobilités sera inaugurée, et le projet « Un vélo pour tous » permettra notamment de développer l'offre de location de vélo courte et longue durée. L'acquisition d'un vélo pour les jeunes et les seniors sera facilitée. Sur proposition du CCAS, une aide spécifique pour l'achat de vélos électriques pourra être attribuée pour les seniors à revenus modestes. Un vélo sera attribué à tous les élèves. Dans tous les cas, un accompagnement par les associations spécialisées sera proposé.

UN ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE PROGRESSIVE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉORIENTER LES INVESTISSEMENTS

- **Créer 10 à 12 pôles d'échanges multimodaux (PEM) à haut niveau de service en amont des points de congestion, aux entrées de la ville** : la priorité ira dans un premier temps au secteur Ouest de Montpellier, en lien avec l'abandon du projet routier de contournement (COM). En laissant leur voiture garée gratuitement dans ces pôles d'échange modal, les automobilistes, notamment ceux n'habitant pas la Métropole, se verront assurer la meilleure continuité et rapidité de changement de moyen de transport. De nombreuses bornes de recharge électrique (pour voitures et vélos) seront installées.

- **Renoncer à la construction de nouvelles autoroutes urbaines** : le COM (Contournement Ouest de Montpellier) sera abandonné. Le projet de la DEM sera revu pour permettre de respecter nos engagements en terme d'urbanisation et d'arrêt de construction de nouvelles autoroutes urbaines, tout en offrant une solution pour l'entrée Est de Montpellier (réduction de la taille des projets, compensation écologique et solutions d'intermodalité).



- **Mettre en œuvre des mesures pour réduire l'usage de la voiture individuelle** : soutien au covoiturage pour les trajets domicile-travail, mise en place d'un partenariat avec un opérateur spécialisé en covoiturage (en prévoyant une clause particulière pour les véhicules électriques), encouragement aux initiatives de télétravail dans le but de limiter les déplacements.

- **Permettre une revitalisation des commerces de centre-ville à court terme tout en limitant la voiture à moyen terme** : des mesures transitoires seront mises en place (remboursement du ticket de tramway et heures de parking offertes en cas d'achats chez les commerçants du centre-ville). Les problématiques du pont de Sète et de l'accès au parking Comédie seront traitées.

- **Rénover les voiries.**

- **Mettre en place un péage urbain** : si les alternatives à la voiture sont suffisamment développées, la mise en place d'un péage urbain pourra être étudiée en fin de mandat.

5/ PLAN DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

- **Lancer un plan d'urgence pour développer de véritables alternatives à la voiture individuelle thermique** : l'ensemble des mesures pour les mobilités plurielles permettra de diminuer drastiquement la pollution de l'air.

- **Déployer des Zones à Faibles Émissions (ZFE)** : ce plan, appliqué en priorité aux zones souffrant d'une pollution de l'air avérée, ciblera dans un premier temps le transport de marchandises.

- **Mettre en place un réseau de mesures citoyennes de la qualité de l'air** : nous favoriserons la prise de conscience et l'implication citoyennes dans ce domaine.

6/ L'EAU : NOTRE BIEN COMMUN

- **Mise en place de la Régie publique d'assainissement** : nous souhaitons conforter la maîtrise publique du cycle de l'eau, en étendant la régie publique de l'eau (qui couvre aujourd'hui l'approvisionnement en eau potable) à l'assainissement. Cette action favorisera la participation citoyenne à la gestion du cycle de l'eau, qui est un élément central dans la prévention des risques climatiques. Nous souhaitons également renforcer la cohérence des politiques de l'eau pour préserver la ressource et les écosystèmes dans une perspective de changement climatique et donc sur le long terme. Nous lancerons le processus d'extension de la régie publique de l'eau à l'échelle de la métropole dès notre prise de fonction.

- **Gratuité des premiers mètres cubes d'eau** : aucun foyer montpelliérain ne devra être en incapacité de payer ses premiers mètres cubes d'eau. Nous agissons en partenariat avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) pour toucher les foyers dans le besoin. Pour les ménages les plus modestes et les appartements ne disposant pas de compteurs individuels, l'accès à une quantité minimale d'eau sera garanti grâce à l'octroi d'un "chèque eau" par la régie publique de l'eau.



- **Création du « Comité Eau et Adaptation au Changement Climatique »** : parce que le changement climatique a un impact particulièrement fort sur la ressource en eau, nous devons nous organiser pour sécuriser cette ressource essentielle. Il est donc indispensable de lancer un programme ambitieux d'expérimentations techniques et sociologiques pour améliorer notre résilience : équipements sobres, réduction des fuites, micro-irrigation, réutilisation des eaux usées traitées, stockage, infiltration, réduction de la consommation, recyclage des eaux séparé à la source, sensibilisation, étude d'acceptabilité, etc.

- **Lancement d'un programme de recherche-action sur les économies d'eau** : entre Agropolis, le pôle Aqua-Valley, la régie et les experts des services, le secteur de l'eau dans la région de Montpellier est particulièrement actif, innovant et conscient des enjeux à venir. Ce programme aux multiples objectifs permettra de faire de Montpellier non seulement un laboratoire en sciences et techniques de l'adaptation au changement climatique pour la gestion de l'eau, mais aussi une référence française en matière de gestion exemplaire de l'eau.

- **Optimisation de la gestion des eaux pluviales** : comme préconisé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, nous intégrerons le principe de gestion des eaux de pluie à la source. En laissant s'infiltrer l'eau là où elle tombe, nous diminuons le risque d'inondations, nous contribuons à préserver la recharge des nappes phréatiques et nous diminuons les pollutions des cours d'eau. Nous mettrons en place des systèmes simples de récupération des déchets d'eaux pluviales.

- **Actualisation du Programme d'actions et de préventions des inondations** : ce programme, qui s'inscrit dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant Lez-Mosson-Etangs Palavasiens, a pour objectif la planification des travaux de réduction des risques d'inondations sur les moyen et long termes. Nous travaillerons en étroite collaboration avec tous les acteurs locaux et institutionnels de l'Eau.

7/ POUR UNE VILLE QUI NOURRIT SES HABITANTS : DES FILIÈRES ALIMENTAIRES LOCALES QUI CRÉENT DE L'EMPLOI

La sécurité alimentaire est un enjeu crucial pour une ville. La crise que nous venons de traverser a révélé la fragilité de nos systèmes d'approvisionnement. Il est temps de promouvoir la relocalisation de notre alimentation. Si notre contexte agroclimatique ne nous permet pas de produire localement toutes les productions dont nous avons besoin, une meilleure planification de l'offre locale aboutirait cependant à une meilleure souveraineté alimentaire pour notre ville. Pour cela, nous proposons plusieurs mesures concrètes :

- **Soutenir l'installation agricole** : ce soutien passera à la fois par une politique foncière (ceinture verte préservée autour de Montpellier pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs, notamment porteurs de projets en agroécologie), et par une structuration efficace de l'accompagnement à l'installation de ces agriculteurs.

- **Favoriser l'agriculture urbaine** : pour rester connecté à la terre et aux cycles du vivant avec un objectif « zéro pesticide », nous multiplierons les jardins partagés et familiaux, et toute forme d'agriculture urbaine. Nous créerons également un Ecopôle alimentaire (à l'étude dans le quartier Malbosc). Lieu de production, de transformation agroalimentaire, d'éducation, de recherche et d'innovation sociale, l'Écopôle alimentaire sera résolument tourné vers l'économie sociale et solidaire ainsi que vers la création d'emplois dans les métiers liés à l'alimentation.

Il accueillera également une exploitation maraîchère en régie municipale à vocation d'insertion sociale et professionnelle.

• **Garantir l'approvisionnement local via la contractualisation avec des agriculteurs locaux pour nourrir la ville** : ces contrats d'achat à destination de la restauration collective publique seront conditionnés à des critères environnementaux tels que la production biologique et l'agroécologie. Des « contrats de solidarité » entre la ville et d'autres régions viendront compléter cet approvisionnement pour des produits non disponibles localement sur les mêmes critères qualitatifs. De plus, les produits répondant à un cahier des charges valorisant la qualité alimentaire écologique, sociale et locale, seront promus, via un label spécifique, dans les équipements municipaux, dans les commerces et lors des événements municipaux culturels, sportifs, etc. Dans les filières viandes, la ville s'attachera à s'approvisionner auprès de filières engagées dans le bien-être animal, notamment en soutenant la filière viande paysanne et la bonne traçabilité jusqu'au consommateur.

• **Structurer les filières locales** : nous consoliderons la stratégie du MIN (Marché d'Intérêt National) pour en faire un outil structurant des filières locales de qualité. Nous créerons une plateforme de commande en ligne efficace pour la vente et l'achat des produits locaux. Nous inciterons les exploitations agricoles du territoire à s'engager dans des filières locales et de qualité en les accompagnant (appui à la conversion en bio, réorientation des ventes vers le local avec la création de nouveaux débouchés, transformation agroalimentaire...). Enfin, nous optimiserons et renforcerons le pôle transformation des produits alimentaires du MIN en promouvant des entreprises écologiques et solidaires, créatrices d'emplois. Un second pôle de transformation agroalimentaire sera créé au sein de l'Écopôle alimentaire.

• **Revaloriser la restauration collective pour tous** : nous opterons pour une cuisine méditerranéenne préparée avec des produits bio en circuit court, dans les écoles, les collectivités et les restaurants partenaires. Nous prêterons une attention particulière aux cantines scolaires. En effet, l'accès à un repas équilibré journalier est un véritable enjeu de sécurité alimentaire pour des milliers d'enfants montpelliérains. Nous instaurerons également des paniers de fruits bio pour les goûters dans les écoles. Enfin, nous favoriserons un accompagnement rapproché dans les écoles maternelles lors du moment de restauration, afin d'aider les très jeunes enfants à manger et permettre une bonne vigilance concernant les allergies alimentaires. Enfin, nous abandonnerons le projet d'extension de la cuisine centrale au profit d'un redéploiement dans des petites cuisines de quartier.

• **Valoriser les déchets résiduels** : la fertilisation des sols à partir de ressources renouvelables est l'un des grands enjeux écologiques de l'agriculture. En ce sens, les déchets alimentaires constituent une ressource précieuse. Ils seront collectés séparément des autres déchets chez les particuliers et en restauration collective, et valorisés en compost pour l'agriculture.

• **Accéder à une alimentation de qualité pour tous** : aujourd'hui, pour de nombreux Montpelliérains, manger écologique, local et solidaire reste largement inaccessible. La malnutrition impacte directement les populations les plus fragiles (obésité, diabète, etc.). Nous souhaitons rendre les produits de qualité accessibles à tous dans tous les quartiers. Pour cela, nous nous appuierons sur les Maisons Pour Tous et d'autres structures de proximité. Nous y développerons des cantines solidaires, des épiceries sociales et soutiendrons l'organisation de groupements d'achat par les habitants.



Nous multiplierons les marchés paysans de plein vent, notamment en fin de journée, pour en faciliter l'accès à ceux qui travaillent. Enfin, nous lancerons un dispositif expérimental de sécurité sociale de l'alimentation, en adaptant à l'échelle municipale les travaux en cours à l'échelle nationale.

- **Mettre en place une gouvernance alimentaire participative** : nous créerons une Direction de la politique agro-écologique et de l'alimentation durable efficace, en réorganisant les services et en y affectant du personnel. Nous créerons un conseil participatif de l'alimentation, pour tous les acteurs du système alimentaire, en favorisant la participation citoyenne, en lien avec les quartiers, les différentes échelles de la métropole et les territoires voisins.
- **Sensibiliser et éduquer à l'alimentation** : la bonne alimentation passe également par la formation et l'information sur l'alimentation méditerranéenne dans les collectivités, les écoles, etc. Nous réduirons la publicité locale sur la "malbouffe". Nous organiserons des rencontres scientifiques en valorisant l'excellence scientifique montpelliéraine, mondialement reconnue sur les thèmes de l'alimentation.

8/ FAIRE DE MONTPELLIER LA CAPITALE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

- **Crée des espaces ludiques qui font du bien-être animal le coeur de leur projet** :
 - **Créer le projet "Anymal"** imaginé par Rémi Gaillard en réservant des espaces de liberté pour les animaux abandonnés, un sanctuaire pour les animaux de ferme, un paddock paradise pour les chevaux rescapés. Ce rêve ancré avec l'humain de 20 hectares comportera des aires de pique-niques, des hébergements éco-responsables, une brasserie vegan, ainsi qu'un lieu d'échanges, de formations et de recherches.
 - **Inventer le "Zoogramme"**, un zoo qui n'abrite plus d'animaux, mais des hologrammes, pour une immersion réaliste et en liberté dans la vie animale. Les enclos ne seront aménagés que pour la réhabilitation d'animaux sauvages.
 - **Utiliser l'aquarium pour sensibiliser à la pollution en mer et participer au traitement des déchets** : sur le prix de chaque ticket d'entrée, 1€ sera reversé pour recycler le plastique, des jouets de sensibilisation à la pollution seront proposés en boutique, etc.
 - **Interdire les spectacles exploitant des animaux.**
- **Créer une vraie délégation à la protection des animaux** avec Delphine Simon (vice-présidente "Anymal") et dédier un numéro d'urgence pour le signalement d'animaux en détresse (abandons, trafics, maltraitances, etc.).
- **Parce que tout commence dès le plus jeune âge, proposer des ateliers d'écologie dès l'école primaire** pour apprendre à protéger les végétaux et les animaux. Proposer un repas végétarien quotidiennement en restauration collective municipale et privilégier les produits locaux. Transformer les cours d'écoles en espaces naturels et, pour transmettre un art de vivre et recycler dans les cantines, implanter dans les cours des poulaillers dédiés à des animaux rescapés de l'industrie agroalimentaire (une poule mange jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an).

• **Incarner une mairie exemplaire :**

- proscrire la taille ou l'élagage au printemps pour protéger la biodiversité et préserver la faune sauvage.

Former les agents de police à la législation relative à la protection animale et protectrice face à toute forme de maltraitance animale.

- implanter des pigeonniers contraceptifs pour maîtriser les populations de pigeons.

- interdire l'utilisation de techniques cruelles pour dératiser. Nous privilégierons des méthodes n'impliquant pas une lente agonie quant à la gestion des rats : stérilisant appétant type Contrapest, répulsifs par ultra-sons ou naturels comme la menthe, la sauge, la marjolaine, etc., la réintroduction de prédateurs naturels tels que les chouettes. Une meilleure gestion des déchets permettra aussi de prévenir la prolifération des rats.

- multiplier les caniparcs et les éclairer en transformant les crottes de chiens en biogaz.

- organiser des campagnes de stérilisation des chats errants. Nous organiserons une journée par an de stérilisation gratuite pour tous subventionnée et mise en lumière par la mairie.

- cesser de s'approvisionner auprès d'abattoirs pratiquant l'« étourdissement » au CO² des cochons, la suspension des volailles conscientes ou l'abattage sans « étourdissement ».

- confier l'entretien d'espaces verts à des chèvres. Elles remplacent les herbicides en broutant les herbes, fertilisent les sols de leurs excréments, attirent la curiosité des passants.

• **Promouvoir une recherche éthique, sans expérimentation animale :** nous proposerons des méthodes alternatives aux laboratoires montpelliérains.

• **Soutenir la filière viande paysanne :** la filière viande paysanne garantit des conditions de vie et d'abattage plus dignes pour les animaux. Non seulement elle sera privilégiée dans la commande publique, mais nous investirons aussi dans des infrastructures d'abattage et de découpe éthiques dans les territoires d'élevage, dans le cadre des partenariats de solidarités pour approvisionner la ville.



B/ UNE VILLE PROPRE ET SÛRE

1/ PROPRETÉ

- **Viser l'objectif "zéro déchet"** : le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. La prévention est le levier d'action le plus efficace pour diminuer la production des déchets : elle permet de réduire l'empreinte écologique et de maîtriser les coûts de gestion. Les matières organiques (biodéchets) et les encombrants sont les plus gros gisements sur lesquels on peut facilement agir.
- **Déployer un service de collecte séparée des biodéchets** : en 2024, l'ensemble de la population devra pouvoir composter ou bénéficier de la collecte sélective. Ces biodéchets représentent actuellement 30% de nos ordures ménagères.
- **Développer le broyage, paillage, compostage individuel et collectif** : cela passera par la formation de bénévoles qui interviendront auprès des particuliers, la mise en place d'un service de broyage mobile, le soutien à la création de lieux de compostage partagé dans tous les quartiers.
- **Installer des recycleries dans chaque quartier, en lien avec les collectes d'encombrants** : ce dispositif permettra d'y déposer des objets qui ne servent plus, mais qui peuvent servir à d'autres. Ces structures de proximité seront créatrices d'emploi et de lien social.
- **Créer une ressourcerie innovante pour les déchets du bâtiment** : cette structure ouverte aux professionnels et aux artisans évitera le gaspillage de matériel de construction et favorisera sa réutilisation.
- **Soutenir les vide-greniers à l'initiative des associations d'habitants et des conseils de quartier.**
- **Améliorer la collecte des déchets** : cette collecte est aujourd'hui inefficace, notamment dans les quartiers denses et peuplés, et de surcroît coûteuse. Nous lancerons un audit des contrats des entreprises chargées de la collecte des ordures ménagères dès le début du mandat. Nous réévaluerons les besoins de la municipalité et nous renégocierons ces contrats en conséquence.
- **Lutter contre les incivilités** : nous ferons respecter la loi et nous appliquerons réellement les sanctions, notamment contre les dépôts sauvages.
- **Mieux gérer le traitement des déchets** : nous devons gérer au plus vite la situation créée par la fermeture de la décharge de Castries. Aucune solution alternative n'est aujourd'hui proposée : le transit journalier des déchets vers des sites éloignés aura un coût annuel supplémentaire de 10 M€ à la charge du contribuable et des entreprises, sans compter l'impact carbone produit par les 5 000 camions par an nécessaires au transport.
- **Anticiper l'impact social, technique et environnemental des nouveaux modes robotisés de collecte des déchets ménagers qui interviendront dans les toutes prochaines années.**



- **Régler le retard de l'agrandissement de MAERA** (usine de traitement des eaux usées) : cette situation aux conséquences environnementales, économiques et fiscales graves est un dossier que la nouvelle municipalité devra gérer en priorité.
- **Terminer le plan de rénovation et de modernisation des déchetteries**, budgétisé en 2017 et non achevé.
- **Agir pour la propreté de nos rues** : nous lancerons un audit des contrats de nettoyage de l'espace public afin de les évaluer et de les renégocier. Ils représentent actuellement un coût de près de 20M€ par an en fonctionnement, pour un résultat qui n'est pas à la hauteur des attentes.
- **Améliorer les équipements publics dédiés à la propreté et la salubrité** : nous pouvons les rendre plus attractifs et pédagogiques (poubelles bi-compartmentées, cendriers-sondages...).

2/ ASSURER LA TRANQUILLITÉ DE TOUS LES HABITANTS

DÉPLOYER UNE POLICE DE PROXIMITÉ

- **Déployer une police de proximité adaptée aux besoins des quartiers** : cette police sera orientée vers la proximité, le contact régulier avec les commerçants et les habitants.
- **Renforcer les brigades VTT en centre-ville et multiplier les passages du poste de police mobile dans les quartiers résidentiels.**
- **Revoir le découpage des quartiers et nommer un référent en charge de la coordination des opérations et de la remontée d'informations** : ce référent pourra proposer des aménagements pour améliorer la sécurité du quartier. Il sera en lien avec les médiateurs de quartier.
- **Réaliser une étude de sûreté sur l'ensemble des écoles** : l'objectif de cette étude est d'améliorer la sécurité par des aménagements (réduction de vitesse, visibilité...).
- **Expérimenter la création de postes de gardien dans les immeubles gérés par ACM.**
- **Travailler en concertation avec les associations pour régler le problème des seringues abandonnées, notamment aux abords des écoles.**

Donner les moyens humains et matériels nécessaires :

- **Augmenter les effectifs** : 125 agents supplémentaires (policiers ou médiateurs) seront déployés sur la durée du mandat.
- **Engager des agents de médiation dans les transports** : leur mission, notamment en soirée, sera de rassurer, d'assurer une dissuasion, d'aller à la rencontre des usagers, de faire de la prévention en matière d'incivilités (propreté, bruit...). Ils feront le lien avec le Centre de supervision, la Police Municipale et la Police Nationale en cas d'incidents.



- **Élargir les horaires d'ouverture au public du poste de police et instaurer un numéro de téléphone unique pour le joindre facilement.**
- **Étendre le dispositif de vidéoprotection** : il sera complété par des systèmes de détection pour identifier les véhicules volés.
- **Expérimenter l'installation des BAS (Boutons alerte sécurité) dans l'espace public.**
- **Créer un nouveau poste de Police Municipale** : il sera en lien avec la Police Nationale, pour de meilleures conditions de travail et une meilleure coordination entre les services.

UNE POLICE MODERNE, FORMÉE ET RESPECTÉE

- **Développer les actions de prévention, notamment dans les écoles** : il s'agit de rétablir un climat de confiance entre la police et la population dès le plus jeune âge.
- **Lancer un grand plan de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles** : il portera notamment sur les violences envers les femmes et les personnes LGBT et visera aussi à améliorer l'accueil et l'écoute des victimes.
- **Faire respecter les arrêtés municipaux (occupation du domaine public...) et agir sans relâche contre toutes les formes d'incivilités au quotidien.**

3/ METTRE FIN À L'INVASION PUBLICITAIRE

- **Interdire les publicités lumineuses et numériques**, énergivores et contribuant à la pollution lumineuse nocturne.
- **Limiter progressivement la publicité en ville**, pour retrouver un cadre de vie apaisé, en prenant ainsi exemple sur la ville de Grenoble.



C/ UNE VILLE QUI MISE SUR LA COHÉSION SOCIALE

1/ POUR UN HABITAT RESPECTUEUX DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Nous affirmons notre engagement écologique en faveur de logements montpelliérains respectueux des personnes et de l'environnement.

- **Favoriser la transparence et le contrôle** : par la mise en application de la loi, un système de cotation de la demande de logement social sera instauré. Les demandes de logements seront classées par critères, identifiées avant les commissions d'attribution logement, et une plateforme en ligne permettra aux demandeurs de suivre leurs dossiers. La transparence des commissions sera garantie par une instance de contrôle ouverte aux citoyens.
- **Construire et rénover pour créer du logement diversifié, abordable, répondant aux exigences environnementales** : rénover le bâti ancien est un enjeu énergétique pour lequel chaque habitant et chaque propriétaire doivent œuvrer. La Mairie peut piloter et subventionner, en lien avec les associations concernées, un dispositif de baux à réhabiliter. Des permis de louer seront instaurés sur des secteurs ciblés pour lutter contre l'habitat indigne et insalubre.
- **Étendre des programmes ANRU 2 et ANRU + à d'autres quartiers et adapter le plan quinquennal de l'habitat aux besoins nouveaux et aux attentes des populations.**
- **Créer des mesures financières spécifiques pour les bénéficiaires de l'AAH et les familles monoparentales** afin de permettre l'accès au logement social de personnes seules.
- **Ouvrir, sous conditions de durée d'occupation, l'accession à la propriété de leur logement pour des résidents du parc social.**
- **Faire du logement participatif et de la colocation solidaire et intergénérationnelle une réponse aux enjeux sociaux et environnementaux liés au logement** : l'enjeu est d'abord de lutter contre la précarité et l'isolement. Il s'agit, en EPHAD ou à son propre domicile, de loger une personne apte à rendre des services en échange d'un loyer peu élevé, afin de lutter contre la précarité et l'isolement. Le logement participatif permet ainsi d'accéder à un logement financièrement plus abordable, mais aussi socialement et environnementalement plus durable qu'un logement individuel. À ce titre, nous proposons la création d'un service public dédié et incitatif, permettant d'accompagner les porteurs de projets, d'accélérer les procédures, et enfin chargé d'inscrire au PLUi des emplacements réservés.
- **Végétaliser la ville par le biais de l'habitat** : les dispositifs mis en œuvre permettront par exemple de créer des jardins partagés dans les résidences sociales, de décider que les nouveaux groupes d'immeubles ou lotissements répondent aux mêmes exigences qu'un éco-quartier et soient boisés, etc.



- **Appliquer le principe "Pas d'expulsion sans relogement"** : la commune s'engage à ne plus procéder à des expulsions sans solution de relogement. C'est pourquoi les mesures en faveur de l'augmentation des places d'hébergement et de logement adapté seront une priorité du mandat.

- **Expérimenter l'encadrement des loyers** : les lois ALUR et ELAN seront appliquées afin d'expérimenter pendant 5 ans l'encadrement des loyers. Les loyers seront encadrés entre plus et moins 20% du loyer médian défini par l'Observatoire Local des Loyers.

- **Mettre en commun des logements vacants institutionnels** : dès le début du mandat, nous entamerons les démarches de mise en commun des logements vacants institutionnels (personnes morales) à des fins d'hébergement public précaire et de relogement public prioritaire.

2/ PETITE ENFANCE ET POLITIQUE FAMILIALE : AUCUNE FAMILLE NE SERA LAISSÉE DE CÔTÉ

- **Donner une solution de garde à chaque famille** : l'objectif est de répondre, d'ici la fin de mandat, aux besoins de toutes les familles pour la garde des enfants de 0 à 3 ans, grâce à des solutions collectives et diversifiées. L'articulation entre vie familiale et vie professionnelle sera favorisée, pour que les parents de jeunes enfants puissent travailler. Nous rendrons transparente l'attribution des places en crèche.

- **Engager des actions de soutien à la parentalité**, avec notamment la création, dans chaque quartier, d'un Point d'accueil et d'information Petite Enfance dédié aux parents (PAIPE). Nous élaborerons une charte « Petite Enfance » sous forme de livret pour enfants, parents et professionnels de la petite enfance afin d'affirmer les valeurs du respect, de l'individualité, des émotions, de la tolérance, de la sécurité affective et de la communication bienveillante. Les conditions d'accueil seront améliorées, y compris en matière d'horaires atypiques et de prises en charge d'urgence.

- **Faire évaluer les missions du Centre communal d'action sociale (CCAS)** qui pilote et coordonne l'action sociale municipale et renforcer ses moyens humains et matériels si nécessaire.



3/ UN PLAN POUR L'ÉGALITÉ À L'ÉCOLE

• **Mieux organiser le service public de l'école** : nous déchargerons les directeurs d'école afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs missions de gestion et de coordination. Nous réorganiserons également le service municipal de la scolarité pour en améliorer le fonctionnement. Nous rendrons transparente la procédure de dérogation à la carte scolaire ainsi que les dotations de fonctionnement par école.

• **Mieux nourrir nos enfants à l'école** : nous favoriserons l'alimentation méditerranéenne dans les cantines et nous ferons en sorte qu'un goûter bio gratuit soit servi le matin ou l'après midi. Nous analyserons attentivement la gestion, la qualité et la diversification de la restauration scolaire, sujet de préoccupation quotidienne pour les familles, afin qu'elle devienne, d'ici deux ans, « ma cantine 100 % bio ». Nous reverrons la grille tarifaire des repas scolaires et les obligations administratives imposées aux familles en concertation avec les fédérations de parents d'élèves. Nous inclurons dans le projet éducatif de territoire (PEDT) des actions d'éducation à la citoyenneté, d'apprentissage de l'alimentation, de prévention de « la malbouffe » et de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

• **Rendre l'école publique plus attractive** : nous favoriserons les classes à recrutement particulier dans les quartiers défavorisés. Nous stopperons l'accroissement du financement du privé. Nous accélérerons la création de nouvelles places dans les écoles et nous encouragerons la diffusion des pédagogies alternatives dans les écoles publiques. Enfin, nous mettrons en place un plan quinquennal « Nos écoles plus belles et plus sûres » pour la rénovation, l'adaptation et la construction d'écoles maternelles et élémentaires. Nous renforcerons l'apprentissage de la langue anglaise dès la maternelle et encouragerons l'apprentissage de l'occitan. Nous intégrerons dans les nouveaux bâtiments scolaires, quand cela est techniquement possible, des équipements sportifs, qui pourraient être à la disposition de la vie associative en dehors du temps scolaire. Enfin, nous veillerons à ne pas artificialiser les sols des écoles et à implanter des potagers, fruitiers, etc.

• **Améliorer la place du numérique à l'école** : c'est un enjeu fondamental pour l'éducation de nos enfants, et cet apprentissage doit être amélioré mais aussi rationalisé. Nous créerons dans chaque école un environnement numérique de travail « dernière génération ». Nous voulons garantir son égal accès pour tous à travers une juste dotation des écoles, tout en veillant à ce que nos enfants ne soient pas surexposés aux écrans.

• **Doter d'un vélo tous les élèves de CM1 et CM2** : afin de familiariser ces derniers à la circulation en milieu urbain dans le cadre de l'opération « Un vélo pour tous », nous mettrons en place un système de prêt de vélos.

• **Développer, avec les services académiques et culturels, des classes à option** : nous développerons les cursus de musique, théâtre, cirque et sport.

• **Réviser la Nouvelle Organisation de l'École (NOÉ).**



- **Adapter les activités périscolaires au monde d'aujourd'hui** : nous réorganiserons les activités périscolaires à l'échelle de la ville et favoriserons les activités physiques dans le temps périscolaire, encadrées par des étudiants en Staps et des éducateurs spécialisés. Nous sensibiliserons les enfants aux enjeux environnementaux, formerons les ATSEM à l'égalité filles-garçons et développerons l'apprentissage de la langue des signes à l'école. Nous favoriserons la création des jardins potagers dans les écoles, gérés par les élèves. Les écoles municipales seront ouvertes de 7 h 30 à 18 h 30. Nous créerons, dans les quartiers, des petites structures de centre de loisirs sans hébergement. Tout cela sera possible en adaptant les financements municipaux aux besoins liés aux évolutions pédagogiques.

- **Développer une meilleure santé à l'école** : nous créerons un service de santé scolaire, agréé par l'ARS et l'Académie, géré par des professionnels de la santé, avec pour missions le suivi de la santé de l'enfant et la prévention de certaines pathologies comme l'obésité, l'anorexie, la dyslexie. Nous mettrons en place une équipe de prévention et de médiation pour lutter contre le harcèlement scolaire et autres facteurs de risques pour les élèves. Enfin, nous développerons, pour les adolescents, une politique publique de sensibilisation au nécessaire respect du consentement dans les relations amoureuses et sexuelles, et nous généraliserons la lutte contre le harcèlement de rue.

- **Instaurer la gratuité des fournitures** scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires municipales.

- **Améliorer la qualité et la diversité des services rendus pendant le temps périscolaire.**

4/ AUCUN JEUNE SUR LE BORD DE LA ROUTE

La jeunesse, c'est l'avenir de notre ville. Nos étudiants, nos jeunes actifs, nos jeunes en recherche d'emploi ou de formation, tous méritent notre attention : nous devons les accompagner pour leur assurer une insertion professionnelle stable et un avenir durable au sein de notre ville. Nous savons que Montpellier est lourdement touchée par le chômage et la précarité : pour éviter l'isolement et les difficultés socio-économiques, nous misons sur plusieurs mesures.

- **Apporter une aide au logement en favorisant le lien intergénérationnel** : nous favoriserons l'hébergement étudiant chez une personne âgée, le lien étant fait par la mairie qui intervient comme un tiers de confiance. Nous mettrons en place de manière plus large un partenariat étudiant-mairie pour l'accès à l'hébergement. Nous réaliserons de nouvelles résidences estudiantines financées en relation avec la CAF.

- **Promouvoir, en partenariat avec la Région, les compétences artisanales et professionnelles** : à l'aide de campagnes publicitaires faisant la promotion des filières professionnelles et via l'organisation de salons notamment, nous développerons les relations entre les jeunes Montpelliérains et les PME locales, en ne ciblant pas seulement les jeunes en difficulté scolaire. Nous pensons que les filières professionnelles et artisanales offrent par excellence des débouchés professionnels de qualité.

- **Renforcer les moyens de la Mission locale Jeunes (MLJ)** : cette structure sera le lien phare entre la mairie, l'accompagnement social, économique, académique et nos jeunes.



- **Organiser, une fois par an, un salon « jobs d'été »** : nous souhaitons développer les premiers contacts entre les jeunes et le monde du travail par le biais de ce salon et d'un autre événement en septembre pour les annonces de jobs étudiants à l'année.
- **Elaborer des programmes municipaux adaptés aux jeunes décrocheurs** : nous donnerons des instructions à la MLJ et au CCAS pour aider en priorité les jeunes qui ne s'intéressent pas au cursus scolaire à trouver des formations professionnelles.

5/ POUR NOS AÎNÉS

Parce que nos aînés représentent nos souvenirs, notre esprit montpelliérain et notre expérience, mais aussi parce qu'ils sont trop souvent les oubliés des politiques publiques en place et des transformations rapides de la vie locale, il faut les remettre au centre de notre attention et de notre respect.

- **Améliorer les rues et les trottoirs pour la mobilité à pied** : notre "programme équilibre" sera élaboré quartier par quartier, pour contribuer à la prévention des chutes des seniors.
- **Soutenir le développement de la technologie** : l'objectif est d'alléger les déplacements et les efforts de nos aînés, ainsi que de développer la télémédecine dans les EHPAD.
- **Mettre en place une allocation spécifique pour les personnes âgées, seules et isolées.**
- **Déployer des annonces de logements entre étudiants et personnes âgées** : ce dispositif sera soutenu par la mairie, chargée de la diffusion des annonces.
- **Évaluer les besoins en résidence pour personnes âgées** : avec l'État et le Département, la couverture des besoins en résidences pour personnes âgées dépendantes doit être évaluée pour lancer un plan quinquennal en vue de se doter de nouvelles structures adaptées.

6/ SANTÉ

La crise du Covid-19 a montré, s'il en était encore besoin, l'absolue nécessité d'investir davantage dans nos infrastructures de santé - notamment dans l'hôpital - mais aussi dans la santé de proximité et la prévention.

- **Développer les Maisons de santé dans les quartiers** : ces équipements doivent être multipliés pour faciliter l'accès aux soins.
- **Apporter le soutien municipal à la mise à disposition de locaux pour les centres médico-psychologiques** (aujourd'hui, les CMP sont en nombre insuffisant et mal localisés).
- **Nommer un adjoint à la Santé** : il sera doté des pouvoirs et des outils nécessaires pour mettre la santé au cœur de politiques transversales d'envergure mobilisant le sport, le logement, la petite enfance et l'éducation, l'aménagement, les transports, la vie associative et l'accès aux soins.
- **Développer des actions de dépistage et de prévention** : ces actions seront accompagnées de conférences sur la santé. L'objectif est de proposer une éducation à la santé dès le plus jeune âge.



- **Soutenir les étudiants en médecine** dans le cadre d'un service sanitaire en résidences seniors et en EHPAD.
- **Impliquer les start-up locales dans la création de serious games** ayant pour objectif de sensibiliser à la thématique santé.
- **Créer une école adaptée à la prise en charge des troubles alimentaires.**
- **Moderniser le Centre hospitalier universitaire**, dès les deux premières années de mandat. Le maire présidera le Conseil d'administration du CHU de façon forte et assumée. Il s'investira sur le sujet de façon à donner l'impulsion politique nécessaire au succès des investissements et à leur mise en œuvre en temps et en heure.
- **Ouvrir des maisons de santé dans les quartiers et développer les services de médecine itinérante** : nous faciliterons l'accès aux soins dans tous les quartiers, grâce à une aide à l'installation de jeunes praticiens et à la création de centres de santé directement gérés par la Métropole. Nous développerons également des dispositifs de prévention mobiles, notamment des unités mobiles de soins, pour aller à la rencontre des habitants et miser sur la prévention.
- Soutenir nos **EHPAD**.

7/ HANDICAP

Montpellier doit être le fer de lance de la Loi du 11 février 2005, dite Loi du handicap. Elle doit l'appliquer dans sa globalité et aller même au-delà.

PRIORISER L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE EN SE CONCENTRANT SUR LA CONTINUITÉ DE LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT

Ce qui est nécessaire aux personnes à mobilité réduite est utile à l'ensemble de la population. La loi de 2005 prévoit l'obligation d'avoir :

- **Un Plan Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)**, qui n'existe toujours pas à la Mairie de Montpellier.
- **Un Schéma Directeur Accessibilité (SDA)**, qui existe à la Mairie de Montpellier, et doit donc nous servir de référent pour le PAVE. Il tient compte du diagnostic et des priorités identifiées par les associations. Ce schéma représente un investissement de 25,4 M€ pour la Métropole : 16 M€ pour le renouvellement du matériel bus et 9,4 M€ pour les aménagements et équipements du réseau.
- **Une Commission Communale d'Accessibilité (CCA)**, réunissant élus, associations d'usagers et associations travaillant sur le handicap, pour assurer un suivi productif et cohérent du SDA au PAVE. Cette commission existe à Montpellier mais est restreinte à un rôle consultatif. Il faudra renforcer son rôle.

- **Adapter la voirie :**

- créer une plateforme dédiée aux signalements des difficultés afin d'accroître la réactivité,
- développer le mobiliers urbains de repos. séparation des zones piétons et vélos d'un même trottoir,
- revêtir les sols selon l'aspect tactile (rugosité pour les aveugles, uniformité pour les roulettes) et l'aspect visuel contrasté pour les malvoyants,
- élargir le cheminement : c'est l'aspect le plus discriminant de la mise en accessibilité et nous souhaitons aller vers 1.80 m de largeur (la norme légale étant 1.40 m).

- **Amménager les transports :**

- appliquer la mise en accessibilité des pôles d'échange : elle est programmée mais n'est pas encore appliquée,
- mettre en évidence l'information multisensorielle pendant le déplacement,
- mettre en place un service centre-ville : minibus gratuit réservé aux personnes âgées ou handicapées.

PRIORISER LE LOGEMENT ADAPTÉ ET INCLUSIF

Pour rappel, le Gouvernement s'est engagé le 7 juin 2017 à favoriser le développement des habitats inclusifs en levant les obstacles administratifs.

- **Dans les logements sociaux :**

- mettre en accessibilité 100% des logements neufs en intégrant les besoins des personnes en situation de handicap dès la création de l'habitat, en se basant sur l'expérience du quotidien des personnes concernées (au delà de la Loi ELAN),
- réduire le délai de traitement des demandes pour les personnes à mobilité réduite,
- mettre en place d'un fichier qui recense les logements accessibles.

- **Dans les logements privés :**

- introduire de clauses spécifiques des cahiers des charges dans les opérations d'aménagement pilotés par la ville (ZAC),
- mettre en place un système de contrôle aléatoire a posteriori avant la délivrance du certificat d'achèvement des travaux.
- renforcer l'action du CCAS en créant un espace municipal d'autonomie réduite,
- diagnostiquer l'existant dans le privé pour l'accompagnement à la mise en accessibilité.

RENDRE LA VILLE PLUS CITOYENNE ET PORTEUSE D'EMPLOI POUR TOUS EN DÉPASSANT LA LOGIQUE DES QUOTAS

Nous ferons de Montpellier, même si elle fait figure de bonne élève puisque dépassant les 6%, le fer de lance de l'emploi des personnes en situation de handicap dans tous les secteurs de la ville.

- **L'emploi :**

- faire participer tous les services publics au Duoday,
- permettre un accueil par un agent sourd, ou à minima un agent entendant ayant le niveau B2.6 en LSF,



- créer de référents handicap dans les services transversaux de la Ville et de la Métropole,
- respecter l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap dans la municipalité et les structures dont la mairie a la tutelle,
- mettre en place de critères sociaux plus élevés lors d'appels d'offre : favoriser ainsi les entreprises qui dépassent le quota de salariés RQTH.

- **L'exercice de la citoyenneté :**

- garantir l'accueil dans les milieux scolaires et périscolaires de tous les enfants atteints de handicap,
- assurer la visibilité des sites publics : visibilité meilleure pour les malvoyants, écriture ou police spéciale pour les Dys, email d'information systématique pour les Sourds, vidéo LSF annoncées par le logo des 2 mains,
- mettre en place plus de navettes les jours de scrutin, accessibles aux personnes dépendantes ou handicapées,
- aggraver la verbalisation à l'égard du non-respect du stationnement dédié, des débordements des étals et des terrasses,
- assurer la présence de la visio-interprétation ou d'un agent signeur à la Police municipale.

RENDRE LA VILLE PLUS OUVERTE SUR L'AUTRE

La culture, le sport et les loisirs sont autant des moyens d'insertion que des outils d'intégration. Ils sont la porte ouverte vers l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

- **Le sport :**

- aménager les équipements sportifs (piscines, gymnases...) : nous appliquerons le principe "même sport, même lieu" (par exemple en élargissant les portes pour des fauteuils de compétition plus larges que les fauteuils de route),
- rendre inclusifs les jeux dans les aires de jeux,
- former les personnels d'accueil en périscolaire.

- **La culture :**

- installer des boucles magnétiques dans davantage de salles de projection,
- présence d'un agent sourd ou signeur toute l'année à l'Office du Tourisme,
- rendre les visites accessibles en LSF pour chaque collection des musées, accessibilité en LSF pour l'Agora des savoirs,
- prévoir la présence, pendant les événements culturels, d'un interprète signalés par un logo.

8/ UNE CULTURE AU QUOTIDIEN ET AMBITIEUSE

- **Améliorer l'accès à la culture pour tous les Montpelliérains :** nous multiplierons les lieux et équipements culturels de proximité pour faciliter l'accès à la culture en tout point de la Ville et de la Métropole. Cela se traduira par l'aménagement de tiers-lieux, d'espaces collaboratifs et alternatifs, comme des lieux de fabrique culturelle, mais aussi par la mobilisation des artistes auprès de la population pour réduire les inégalités sociales d'accès à la culture : intervention auprès des enfants à l'école, développement de résidences artistiques sur les territoires, valorisation des pratiques amateurs (notamment grâce au renforcement du soutien aux associations). Nous faciliterons l'accès à des salles de répétition (par exemple, pour la pratique de la musique, dans les locaux de l'ancien Conservatoire).



Nous réduirons enfin les contraintes financières d'accès à la culture en imposant la gratuité ou la tarification préférentielle des établissements publics municipaux et métropolitains, et en mettant en place un Pass Culture Jeunes (16-25 ans).

• **Remettre la culture dans la vie quotidienne des Montpelliérains** : nous élargirons les services des médiathèques et des musées en proposant une plus grande amplitude horaire d'ouverture, en renforçant la convivialité de leurs espaces, en améliorant l'accueil des personnes handicapées et en développant les animations pour les plus jeunes. Les bibliothèques et médiathèques deviendront gratuites et nous adapterons leur offre de services aux étudiants qui ont besoin d'espaces calmes et bien équipés (WiFi, prises, etc.). Nous développerons une véritable offre culturelle dans les espaces publics, notamment durant les beaux-jours : rendez-vous mensuels et festifs dans toutes les Maisons pour Tous (d'avril à octobre) pour y découvrir des artistes locaux et échanger entre voisins, festival d'art et de musique au Parc Montcalm, développement des arts de la rue et densification du cinéma de plein-air dans les quartiers.

• **Soutenir la scène locale** : nous développerons un incubateur d'aide et d'accompagnement au montage et à la viabilité économique de projets culturels. Nous multiplierons les structures de répétition, de création, de formation pour les artistes sur la Métropole. Nous solliciterons de la part des grandes institutions culturelles une plus grande attention à la valorisation et à la promotion de la scène artistique locale et régionale.

• **Renouveler la gouvernance de gestion publique de la culture** : nous mettrons en place dès la rentrée la première édition des Etats généraux de la culture pour répondre à l'urgence économique et artistique post-covid. Nous renouvelerons la démarche de concertation via des Conférences de la culture de Montpellier et sa Métropole, sur l'ensemble de la durée du mandat, afin d'ajuster les mesures d'aide et d'accompagnement. Nous développerons la co-décision et la co-gestion des affaires publiques de la culture avec ses acteurs et la population, grâce à la mise en place de Comités-conseils pour l'attribution des subventions, et de Comités citoyens pour la gestion des budgets participatifs auprès des Maisons de quartiers.

• **Donner une ambition culturelle à Montpellier, 7e ville de France** :

- Créer un événement autour des musiques électro et du jeu vidéo (MeetFest) liant l'innovation et l'implication des établissements d'enseignement supérieurs de l'image numérique à Montpellier, ainsi que les entreprises référentes.

- Mobiliser les acteurs et les institutions culturelles autour du dialogue méditerranéen et européen, par le renforcement des programmations artistiques de l'Opéra Comédie, du Centre dramatique du théâtres des 13 Vents et des autres théâtres de la Métropole, du Centre Chorégraphique, du MO.CO, du Centre d'Art La Panacée, des collectifs d'artistes et des galeries d'art, des festivals Montpellier Danse, Radio-France, Cinémed, Arabesque...

- Valoriser une vision large de notre patrimoine culturel commun. Parce que la santé fait partie de l'histoire et de la culture montpelliéraines, nous souhaitons créer la Cité de la médecine à Montpellier, en associant les fonds de collections patrimoniaux, le secteur de la recherche et le secteur économique privé et public. Ce projet transversal de santé, à la croisée des domaines de la culture et du patrimoine, de l'économie, du tourisme, de l'enseignement et de la recherche, présentera l'histoire de la médecine à Montpellier, ses grandes découvertes et avancées scientifiques, ainsi que ses ambitions pour demain.



- Renforcer l'attractivité de la Ville et de sa Métropole par le renouvellement de son offre touristique, afin de faire de Montpellier une destination internationale par les arts, le patrimoine et les savoir-faire culinaires.

9/ SPORT

• **Permettre à tous les Montpelliérains d'avoir accès à des pratiques sportives, grâce à des aménagements de proximité** : parce que le sport est un enjeu de santé publique, Montpellier doit devenir une ville sportive. Des parcours sportifs et des équipements de sport "urbain" seront aménagés dans tous les quartiers. Nous rénoverons les équipements sportifs et multiplierons les plateaux sportifs ainsi que les aires de jeux. Nous développerons les aires de fitness en plein air et favoriserons l'intergénérationnel. Une application numérique d'accompagnement à la pratique sportive dans la ville sera créée afin de permettre à tous les Montpelliérains d'en profiter. Nous lancerons des rencontres sportives inter-quartiers pour renforcer la cohésion de notre ville et l'émergence des identités de quartiers. Ces événements sportifs annuels dans les quartiers seront organisés avec la participation des sportifs des clubs de haut niveau. Nous établirons, après consultation générale des utilisateurs, un programme pluriannuel d'aménagement et d'utilisation des équipements sportifs répartis sur tout le territoire.

• **Créer une coopérative du sport** : toutes les associations sportives sont confrontées à la difficulté de s'équiper en matériel. Au-delà des subventions, qui devront être rendues transparentes, nous les aiderons à s'équiper à moindre prix.

• **Tout faire pour qu'à la fin du cycle de l'école primaire (CM2), les élèves sachent nager et faire du vélo** : aujourd'hui, les cours dispensés ne garantissent pas cet apprentissage. Pour les élèves les plus en difficulté, des cours renforcés et complémentaires seront dispensés afin de garantir l'acquisition de ces compétences.

Créer un Pass'sport : nous soutiendrons la pratique du sport en apportant une aide financière pour le règlement des licences et en fournissant un pack d'équipement à 1 euro pour les moins de 13 ans.

• **Inciter fermement les clubs professionnels à accéder à une autonomie financière** : les clubs, de foot et de rugby notamment, doivent pouvoir fonctionner sans subvention publique de la Ville et de la Métropole. Cela permettra de redistribuer les sommes ainsi dégagées aux clubs de sport amateurs.

• **Utiliser les clubs sportifs comme vecteurs d'éducation** : nous apporterons un soutien aux clubs conventionnés pour des actions de prévention et d'éducation. Nous créerons un label "Sport responsable" pour valoriser les attitudes fair-play des clubs et des fédérations et nous dresserons une charte du sportif responsable.

• **Répondre aux nouveaux besoins du MHSC** : la piste de la rénovation du stade (comme à Strasbourg) doit être davantage étudiée pour éviter la bétonisation. Nous travaillerons en prenant en considération les exigences et enjeux suivants : fluidifier le trafic les soirs de matchs, engager des travaux pour éviter les inondations, rendre le stade plus attractif et agréable pour ses supporters (réhabilitation des pourtours du stade) et avoir l'opportunité d'en faire le moteur du projet de requalification de la Paillade. La décision finale fera l'objet d'une consultation démocratique entre l'ensemble des acteurs concernés (habitants de la Paillade, supporters, etc.).



10/ MONTPELLIER TERRE D'ACCUEIL

- **Création d'un service et d'une délégation en mairie dédiés à la prise en charge de l'accueil des personnes en situation d'exil** : l'accueil et la prise en charge des personnes en situation d'exil demandent certaines connaissances sur les migrations, les politiques migratoires, les différents profils de personnes accueillies, etc. Ces compétences peuvent dépasser celles du CCAS. C'est pourquoi il nous semble indispensable de créer une équipe en charge du sujet.
- **Création d'une Maison de l'accueil des personnes en situation d'exil** : elle s'adressera aux associations dédiées aux populations migrantes, aux citoyens désireux de s'investir auprès des populations migrantes et aux personnes exilées elles-mêmes.
- **Enseignement systématique du FLE dans les Maisons pour tous** : nous proposerons un enseignement systématique, progressif et gratuit du Français Langue Etrangère (FLE) dans le réseau des Maisons pour tous car il est actuellement fragmenté et non coordonné. Il est nécessaire que toutes les personnes en situation d'exil, mêmes celles en attente d'une décision ou d'une régularisation, puissent y avoir accès.
- **Constitution d'une assemblée citoyenne tirée au sort** : dans la continuité du travail réalisé, nous estimons que le dialogue entre la municipalité, les citoyens, ainsi que les associations et organisations doit être maintenu. L'implication des Montpelliérains est essentielle pour organiser l'accueil des populations migrantes et non plus le subir dans une forme « d'acceptation obligée ». Une assemblée citoyenne sera donc mandatée pour répondre aux questions suivantes : être une ville accueillante, qu'est-ce que cela signifie ? Comment organiser cet accueil dans notre ville ?

11/ LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

- **Organisation d'assises de la pauvreté** : le manque de dialogue et de coopération entre tous les acteurs du monde social ralentit les décisions et n'assure pas une cohésion dans les objectifs fixés. La visée du dispositif est de développer une stratégie axée autour de thématiques, elles-mêmes détaillées au sein de fiches-actions, afin de toucher l'ensemble des domaines concernés par les questions de précarité et de pauvreté.
- **Mettre en place des bains-douches municipaux gratuits** : la loi indique que la mairie est compétente pour gérer les questions sanitaires sur son territoire. Autant que les toilettes publiques, les bains-douches sont des éléments indispensables au maintien des conditions d'hygiène dans une ville. Cette disposition prend d'autant plus de sens dans une ville où les températures en été peuvent atteindre 45°C. Il est du devoir de la municipalité de mettre à disposition de la population des espaces permettant à chacun de prendre soin de son hygiène gratuitement et dans des points stratégiques, afin d'éviter tout risque sanitaire.



- **Proposer une mutuelle municipale pour tous ceux qui en sont privés** : malgré l'existence de la CMU-C et de l'ACS, réunis depuis novembre 2019 par la CSS (Complémentaire Santé Solidaire), plus de 12 % des personnes parmi les 20 % les plus modestes ne bénéficient d'aucune couverture complémentaire, contre 5 % pour les populations moins défavorisées. La mutuelle municipale se portera prioritairement sur les populations précarisées dont les revenus se situent au-dessus du seuil d'attribution de la Complémentaire santé solidaire (CSS). Nous négocierons pour ces bénéficiaires des conditions tarifaires compétitives (tarif jusqu'à 60% moins élevé pour un même niveau de prestation) auprès des différents assureurs santé et mutuelles.

- **Supprimer le mobilier anti SDF** : l'article 6 de la déclaration des droits des personnes sans abri rédigée par la Fondation Abbé Pierre, Housing Right Watch et Feantsa France sur la liberté de se déplacer et de s'installer dans l'espace public, sera respecté. Le mobilier visé a montré son inefficacité, et a poussé les personnes concernées à rechercher d'autres espaces pour s'asseoir et se reposer, comme les halls d'immeubles ou les porches privés, ce qui crée des tensions avec les riverains. Des solutions alternatives devront être trouvées.

- **Revaloriser le Centre Communal d'Action Sociale dès le début du mandat** : avant d'entamer tout nouveau projet concernant les actions sociales, une analyse des missions actuelles du CCAS sera réalisée. Les moyens humains et matériels seront renforcés si nécessaire pour répondre aux objectifs fixés.

- **Faciliter l'articulation entre vie de famille et vie professionnelle** : l'objectif est de répondre aux besoins de toutes les familles pour la garde des enfants de 0 à 3 ans, grâce à des solutions collectives et diversifiées. Des actions de soutien à la parentalité seront engagées, avec notamment la création, dans chaque quartier, d'un Point d'accueil et d'information Petite Enfance dédié aux parents (PAIPE). Une charte « Petite Enfance » sera également élaborée sous forme de livret pour enfants, parents et professionnels de la petite enfance afin d'affirmer les valeurs du respect, de l'individualité, des émotions, de la tolérance, de la sécurité affective et de la communication bienveillante.

- **Réaliser une évaluation sociale des familles** : le CCAS sera en charge de cette évaluation. La situation financière de 17 000 couples avec enfants, 10 000 femmes seules avec enfants et 1 000 hommes seuls avec enfants sera examinée. La Ville pourra être amenée à intervenir financièrement pour aider certaines familles sur la base de critères établis par le CCAS, notamment à travers le plan d'urgence.

- **Prendre en charge la question des violences conjugales** : cette question pourra être traitée de deux manières, en créant des centres de mise en retrait pour les auteurs de violences conjugales et en créant des centres d'urgence pour la mise à l'abri des victimes. Les centres existants seront soutenus et d'autres seront ouverts en collaboration avec les associations compétentes.



12/ LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

EGALITÉ FEMMES-HOMMES : UNE VILLE PLUS INCLUSIVE ET FÉMINISTE

- **Mettre en place un plan de prévention** : tout au long de l'année, des campagnes de prévention (par affichage, distribution dans les boîtes aux lettres, événements, etc.) contre les attitudes sexistes, le harcèlement sexuel et autres comportements discriminatoires, seront réalisées. Sensibiliser à un sujet, c'est aussi sensibiliser à savoir alerter. Des dispositifs seront mis en place pour sécuriser les transports, comme l'arrêt à la demande à partir d'une certaine heure. Des agents de médiation seront présents dans les transports afin de sécuriser, sensibiliser, observer et alerter. Parce que l'école se trouve également en première ligne de cette éducation, nous aménagerons les espaces et, particulièrement, les cours de récréation, pour favoriser la mixité et éviter que les garçons utilisent l'espace central et que les filles soient reléguées à la périphérie. Nous formerons le personnel d'animation des récréations et du périscolaire pour favoriser la mixité et l'égalité filles-garçons.
- **Lutter contre les violences faites aux femmes** : nous améliorerons la prise en charge des violences faites aux femmes par la police municipale, nous mettrons en réseau tous les services concernés par les violences faites aux femmes, nous soutiendrons les associations qui aident les personnes en situation de prostitution à en sortir. Nous favoriserons la mise à l'écart des hommes violents (plutôt que le départ de la femme battue) et dans tous les cas, nous soutiendrons l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence qui ne pourraient pas rester chez elle. Nous créerons un lieu où les femmes victimes de violence puissent se rendre sans RDV et être accompagnées par une équipe interdisciplinaire de professionnelles.
- **Construire un cadre de vie plus accueillant pour le féminin** : nous aménagerons des aires de jeux pour enfants non genrées et nous redonnerons de la place à la parentalité dans l'espace public (en incluant des espaces enfants dans les lieux de culture, de loisirs, de consommation et de démocratie, ou encore en créant des marchés alimentaires en fin de journée pour mieux conjuguer vie professionnelle, travail domestique et vie sociale pour tous les membres de la famille). Nous donnerons une meilleure visibilité aux femmes dans l'espace public : noms de rues, monuments, statues, noms des arrêts de tram de la ligne 5. Nous interdirons les publicités sexistes dans l'espace public et mènerons des campagnes de sensibilisation par affichage à la place des publicités. Enfin, nous recréerons de l'entraide pour les femmes enceintes et les parents isolés via l'habitat participatif.
- **Se donner les moyens de l'égalité femmes-hommes** : nous créerons une commission « Féminismes, perspective de genre et droits de femmes » à la mairie de Montpellier, un Observatoire des violences faites aux femmes, ainsi qu'une Maison pour l'égalité (centre de ressources et travail en réseaux pour renforcer le tissu associatif montpelliérain mobilisé sur cet enjeu).

DISCRIMINATION LGBTQI+

- **Mettre à disposition un lieu ouvert et sécurisé** pour se réunir et pour organiser des événements culturels et festifs.
- **Redonner de la visibilité aux événements**, marches des diversités et journées de luttes et commémorations.
- **Installer progressivement des toilettes non genrées** dans les lieux dépendant de la ville.
- **Sensibiliser la population.**
- **Lutter contre les discriminations dans les services municipaux.**
- **Lutter contre l'insécurité.**

13/ LAÏCITÉ

- **Instaurer une fête de la Laïcité chaque 9 décembre**, date du vote de la loi de 1905, et un conseil de la laïcité qui rendra compte annuellement de son action sur l'ensemble du territoire.
- **Nommer un adjoint qui aura la charge de superviser la lutte contre toutes les formes de discrimination liées à la religion, l'orientation sexuelle, l'origine, le sexe, le physique.**
- **Élaborer une charte éthique** : cette charte aura pour but de faire de Montpellier un modèle de tolérance.
- **Ne pas faire la promotion du culte de Saint-Roch.**

D/ UNE VILLE CONSTRUITE PAR ET POUR LES MONTELLIÉRAINS

La démocratie doit être réhabilitée pour regagner la confiance de l'ensemble de nos concitoyens, en réconciliant éthique et action publique. Les habitants seront écoutés, consultés, et ils participeront à la décision publique.

RECRÉER UNE RÉELLE DÉMOCRATIE MUNICIPALE

- **Allouer un budget participatif** de 2 millions d'euros par an pour valoriser les initiatives citoyennes. Ce budget sera géré par des conseils de quartiers repensés (grâce à la révision de la carte des quartiers) et dotés de pouvoirs supplémentaires.
- **Créer une assemblée citoyenne tirée au sort**, chargée de délibérer sur un sujet précis, notamment sur les grands projets d'aménagement. L'assemblée permettra de décider et de co-bâtir la ville avec les habitants, en prenant en compte l'ensemble des points de vue et les avis d'experts.
- **Ouvrir un lieu dédié à la participation citoyenne**, un espace de consultation des projets en cours, d'aide aux initiatives collectives, d'expression des revendications et des idées. Ce lieu pourrait se situer à la Maison de la Démocratie ou à l'Hôtel de Ville.



RECRÉER UNE DÉMOCRATIE MÉTROPOLITAINE

Nous transformerons le Conseil de développement en une vraie Commission du futur. Nous créerons une Haute Autorité Indépendante de la Transition Écologique.

SOUTENIR ACTIVEMENT LA VIE ASSOCIATIVE

- **Faciliter l'accès aux équipements municipaux** : réaliser un état des lieux des équipements disponibles, lancer une application de réservation de salles, uniformiser l'accès aux Maisons Pour Tous.
- Engager les associations dans une **démarche éco-responsable**, notamment via le prêt de matériel réutilisable pour leurs événements.
- Simplifier les **procédures d'attributions des subventions**, en garantissant d'une part la transparence sur les critères et d'autre part l'efficacité.
- **Développer les appels à projets ponctuels** (pour des projets innovants) et les conventions pluri-annuelles (pour assurer un financement plus pérenne).
- Améliorer **la plateforme dédiée aux associations** sur le site Internet de la Ville : l'objectif est de mieux répertorier les associations et de rendre visibles leurs projets.
- Créer et animer **un conseil de la vie associative**, qui sera consulté sur la politique de soutien et d'accompagnement. Ce Conseil aura notamment pour mission de recenser et d'animer un plan de formation pour les responsables associatifs : gestion budgétaire, politique RH, appui à la recherche de financement, etc. Il sera également chargé de rédiger une charte de la vie associative.
- Instaurer une **fête annuelle**, quartier par quartier, pour les associations.
- En partenariat avec les réseaux associatifs, instaurer **une bourse des bénévoles** permettant la mise en relation des associations et des citoyens souhaitant s'impliquer.





**COEUR
ÉCOLOGIE
DÉMOCRATIE**